



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**N° 2025-03**  
**VOLONTAIRE - SERVICE CIVIQUE**

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 mars 2025 à 14h30 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu l'avis favorable du bureau du conseil d'administration émis le 17 février 2025,

Après en avoir délibéré,

**Autorise le Parc à renouveler sa demande d'agrément en tant qu'établissement habilité à recevoir des volontaires des services civiques.**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 11 mars 2025

La Présidente du conseil d'administration,



**PARC NATIONAL  
DE LA VANOISE**

Rozenn HARS 135, Rue du Docteur Jullianu  
73000 CHAMBERY  
FRANCE

